

SCRIPTA

Numéro Scripta : 8439

Auteur(s) : Jean Gallienne [particulier]

Bénéficiaire(s) : Soligny-la-Trappe, Notre-Dame de La Trappe (abbaye)

Genre d'acte : notice

Authenticité : non suspect

Datation : [1210-1300]

Action juridique : autre

Langue du texte : ancien français

Analyse

Jean Gallienne doit foi et hommage à l'abbé de la Trappe, ainsi que Guillaume Costerel, dont il a acquis trois sous de rente sur une vergée de terre.

Tableau de la tradition

Éditions principales

a. Charencey Hyacinthe (Comte de), *Cartulaire de l'Abbaye de Notre-Dame de la Trappe*, publié d'après le manuscrit de la Bibliothèque Nationale, Alençon, Renaut de Broise (Société historique et archéologique de l'Orne), 1889, « [Addenda] », n° IV, p. 569.

Dissertation critique

Sans date.

La plupart des actes regroupés dans le chapitre [T] parlent de la cession faite par l'abbaye de La Trappe moyennant un cens annuel ou/et une redevance annuelle et datent de la période des années 1210 – à la fin du XIIIe siècle. Il est probable que cet acte se situe à la même période.

Texte établi d'après a

Johan Gallienne vent iusticier à hommey (?) en nostre propre ausmosne que tient Johan du Moulin et en est en la fei et l'oumage de dans abbez qui trespasa dereniement, et ses predecessors en furent en l'oumage des autrez abbez puis l'espace de VIxx ans ; et a achetey ledit Gallienne III solz de rante sus une vergie de terre que tient Guill[aume] Costerel, et en deit estre en la fey et hommage de l'abbé ledit Coterel.